

COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 12/12/2008

Étaient présents : MM. FAREZ, GUEGUEN., M. KOSCIELNIAK., M.DEVAULX
Mme FELBACQ, MM. FLICOTEAUX, GOGUILLON., SANDRON, M. GUEANT, M. GUFFROY
Melle ROUSSEL, Mme LEFEBVRE, M. DECHAMPS, M. BARDOUX, M. MOUVIER

Absents excusés : MM JANIAK, LEROY, Mmes CALIPPE, LECHIFFLARD

Pouvoirs :

M. JANIAK à M. GUEGUEN
M. LEROY à M. MOUVIER
Mme CALIPPE à M. GOGUILLON
Mme LECHIFFLARD à M. FAREZ

Secrétaire de séance : Mr GUFFROY

Approbation du Procès-verbal du 14/11/2008.

RAPPORT DES COMMISSIONS PAR LEUR PRESIDENT RESPECTIF :

FDS - Finances- Scolaire – Communauté de Communes – Travaux – Information – C.C.A.S.- Sports
Fêtes et Cérémonies – SIVOM – Rive – Adjudication – USED A- Circulation- Listes Electorales-

TRAVAUX

Fond Départemental de Solidarité:

Travaux 2009 : Réfection en partie de la rue des Marguerites

Travaux effectués :

Visite des travaux exécutés lors de la commission du 13/10/2008 :

Soutènement talus rue Gambetta, réfection voirie Passages Paul Doumer, du Moulin et Chemin des Aulnes.

Travaux en cours :

Cantine Ecole de Nourouil, sis rue Gambetta :

Achat du matériel effectué, exécution des raccordements électriques par l'entreprise M.B.E. en cours
Inauguration prévu le 16/12/2008 à 18h, ouverture le 05/01/09

Salle Jean Racine :

Intervention de l'entreprise M.Q.B. de Gauchy pour diverses réparations

Travaux futurs :

Accueil mairie : étude des devis effectués, demande de subventions en cours

Salle d'Evolution : Toiture et isolation, devis reçus, demande de subventions effectuée

DELIBERATIONS

RECENSEMENT 2009

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que par décret n° 2003 –561 du 23 juin 2003, la commune de Viry-Nourouil figure dans la liste des Communes qui ont à réaliser l'enquête de recensement de la Population en 2009. Pour exécuter l'activité de recensement, et en fonction des contraintes géographiques, il propose de recruter quatre agents recenseurs contractuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le présent exposé et charge le Maire de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement.

RECLASSEMENT DES A.T.S.E.M.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, suite au Décret n° 2006-1694 du 22 décembre 2006 applicable au 1er janvier 2007, les agents spécialisés de 2ème classe des écoles maternelles doivent être reclassés dans le grade d'agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles. Ce reclassement, après avis de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C, doit intervenir au plus tard le 31

décembre 2009. Deux agents sont concernés dans la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le reclassement des deux agents spécialisés de 2ème classe des écoles maternelles dans le grade d'agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles. Il précise que ce reclassement ne sera effectif qu'après réception de l'avis de la Commission Administrative Paritaire.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

Suite à la création d'un service cantine à l'Ecole de Noureuxil, le Maire propose à l'assemblée, la création d'1 emploi, permanent à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu soit par un agent non titulaire relevant du grade des adjoint technique 2^{ème} classe soit par un agent non titulaire conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 6. Ce dernier pourra effectuer des heures complémentaires à hauteur de 35 heures hebdomadaires. Dans ce dernier cas, l'agent non titulaire sera recruté sur un contrat. L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente de la grille indiciaire des adjoint technique 2^{ème} classe. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2009, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

DECISION MODIFICATIVE

Accord du Conseil pour le transfert de crédits d'un montant de 3 000,00 euros vers le compte 065, nécessaire au mandatement des remboursements des cotisations sociales.

SUBVENTION SAINT-CHARLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention à l'association scolaire chaunoise représentant le collège privé Saint-Charles de Chauny pour l'année scolaire 2008/2009. La présente subvention sera imputé sur les crédits votés au Budget Primitif 2008, à l'article 6574 subventions : "Divers", pour un montant global de 768,00 EUROS.

RENOUVELLEMENT DE BAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les baux de location de :

M.BARDOUX François, ZA 68 et 69, d'une superficie de 16a 50ca

M.HENRI Jean-Pierre, ZB 14, d'une superficie de 23a 20ca

M.JULIEN Maurice, ZA 66 et 67, d'une superficie de 2ha 10a 90ca

M.MATHIEU Alain, BC 262, lieudit " Les Sincamps" de 4ha 63a 30ca.

M.MOREAU Henri, AE 76 de 31a 30ca.

sont arrivés à expiration le 30 Novembre 2008. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder le renouvellement pour une durée de 9 années, charge Monsieur le Maire d'accomplir les formalités subséquentes.

TARIFS LOCATIONS 2009

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs appliqués par la commune en matière de cantine/étude, locations de salles municipales, concessions et cavurnes de cimetière et abonnement bibliothèque. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les tarifs appliqués.

MISE EN PLACE DU P.L.U.

Monsieur le Maire expose que la révision du POS est rendue nécessaire en raison de la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, qui préconise la substitution progressive des Plans d'Occupation des sols, devenus obsolètes par les Plans Locaux d'Urbanisme. Considérant que par délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 1981, le P.O.S. a été approuvé, qu'il y a lieu de mettre en révision le POS, afin d'élaborer un PLU (Plan Local d'Urbanisme) sur l'ensemble du territoire communal, le conseil municipal décide de prescrire la révision du P.O.S. sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L 123.1 et suivants et R 123.1 et suivants du Code de l'urbanisme, de soumettre à la concertation de la population, des associations locales et des autres personnes concernées, dont les représentants de la profession agricole, le projet du Plan Local d'Urbanisme pendant toute la durée de l'élaboration de celui-ci.

DECISION MODIFICATIVE

Accord du Conseil pour le transfert de crédits d'un montant de 1 000,00 euros vers le compte 021, nécessaire au mandatement du matériel informatique de l'Ecole de Viry-Centre.

DISSOLUTION DU SYNDICAT DE LA RIVE

Par délibération du 14 avril 2008, le comité syndical pour le curage de la rive s'est prononcé sur le principal et les modalités de sa dissolution. Après concertation, il convient que le syndicat décide par voie de délibération du transfert au SIVOM Chauny-Tergnier-La Fère, de l'actif et du passif du syndicat de la Rive. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la dissolution du Syndicat pour le curage de la Rive selon les modalités définies par la délibération du Comité Syndical du 27 octobre 2008, autorise le Maire à procéder aux formalités subséquentes.

INFORMATIONS DIVERSES

→ Contrôle de la qualité de l'eau

Le Maire informe les conseillers que la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Aisne a affirmé que l'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique, non conforme sur le plan chimique, aux exigences de qualité définies par le code de la santé publique. Cependant, tous les habitants peuvent la consommer.

→ Avenant à la convention SPA

Le Maire informe les conseillers que la SPA modifie sa convention en augmentant la participation financière annuel des commune au 1^{er} janvier 2009 : Tarif par habitant en 2008 = 0.40€. Tarif par habitant à compter du 1^{er} janvier 2009 = 0.43€ par habitant.